

AVENANT N°1

**AU PROTOCOLE INTERMINISTÉRIEL ENTRE  
ACADEMIE NANCY-METZ, UNIVERSITE DE LORRAINE, IRA DE METZ, AR-  
IHEDN LORRAINE, DRAAF GRAND EST ET LES FORCES ARMEES EN  
LORRAINE**

ENTRE :

L'ÉTAT MAJOR DE ZONE ET DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
Représenté par l'officier général de zone de défense et de sécurité Est, le général de  
corps d'armée Pierre MEYER

Ci-après dénommé « EMZD-Est »

D'une part,

ET

**L'UNIVERSITE DE LORRAINE**, établissement public à caractère scientifique,  
culturel et professionnel, créé sous la forme de grand établissement, dont le siège est  
situé 34 Cours Léopold, BP 25233 -54052 NANCY, SIRET : 130 015 506 00012,  
code APE 8542 Z, représentée par sa Présidente, Madame Hélène BOULANGER,

Ci-après désignée l'« UL »,

Ci-après désignés collectivement « les PARTIES »,

**PREAMBULE**

*Les PARTIES ont conclu, le 29 Juin 2018, un protocole interministériel de collaboration (ci-après désigné par la « Convention Initiale ») dans le cadre du Trinôme Académique de Lorraine, affirmant la volonté commune à mener en synergie des actions concrètes visant à renouveler et à développer l'esprit civique des jeunes Lorrains en cohérence avec les défis que chacune des institutions doit relever à court et moyen termes :*

- Pour les forces armées : les évolutions structurelles et capacitaires liées à la revue stratégique et au livre blanc de la défense et de la sécurité nationale, le renforcement de la résilience et de la cohésion nationale, le lien Armée-Nation, le recrutement, la reconversion,*
- Pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche : l'éducation civique, juridique et sociale, l'éducation à la citoyenneté, l'esprit et la culture de la défense.*

*La PARTIES se sont engagées à former des citoyens conscients et actifs, aptes à contribuer à la vie du pays, à sa défense et à l'entretien de ses valeurs :*

*- En approfondissant l'enseignement de défense dans tous les cycles*

- *En favorisant l'information et la sensibilisation des élèves aux questions de défense et de sécurité*
- *En améliorant le continuum enseignement de défense*

*A ce titre, une Unité d'Enseignement Libre (UEL) « Défense et Sécurité Nationale » créée en 2017 en coopération entre les partenaires, a permis de former plus de 1650 étudiants de L2 de plus de 18 spécialités universitaires (Droit, Economie, STAPS, Sciences, Langues, Sociologie, Psychologie, Sciences de l'Ingénieur, Histoire, Lettres, ...) de l'UL.*

*Les UEL n'étant plus reconduites dans l'offre de formation de l'UL à la rentrée universitaire 2024, les PARTIES ont décidé de proposer une nouvelle formation s'appuyant sur et renforçant les mêmes objectifs, et qui fait l'objet de ce présent avenant.*

*Cette nouvelle formation est appelée Certificat « Défense et de Sécurité » (CDS)*

*La formation CDS vise à compléter l'offre actuelle de formation et de sensibilisation en matière de Défense et Sécurité de l'UL (Licence Professionnelle Cybersécurité, Master Veille stratégique et Organisation des Connaissances, Formation cyberdéfense, DU Défense et Sécurité, Master Défense et Sécurité, ...), tout en visant un public étudiant large et non spécialiste des cycles Licences générales et Bachelor Universitaire de Technologie (BUT), Master et École d'Ingénieurs de l'Université de Lorraine.*

## **CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### **Article 1 : Objet**

Le présent Avenant a pour objet de créer conjointement par les PARTIES, une formation certifiante appelée Certificat de Défense et de Sécurité, ci-après désigné CDS, destinée à sensibiliser et former les étudiants sur les enjeux, les questions, les forces et les missions liés à la Défense et à la Sécurité Nationale, en développant les relations et les échanges entre étudiants et acteurs de la Défense et de la Sécurité.

Le CDS est destiné à des profils étudiants de Licence générale, de Licence Professionnelle, de Bachelor Universitaire de Technologie (BUT), de Master et d'Élèves Ingénieurs, sans condition de prérequis ou de spécialité.

La formation au CDS permet de :

- Développer le lien Armées-Jeunesse et participer au rayonnement de l'esprit de défense,
- Comprendre les notions essentielles de défense et de sécurité, indispensables au futur citoyen comme au responsable scientifique, économique, culturel, social ou environnemental,
- Sensibiliser aux enjeux géostratégiques,

- Réaffirmer la volonté commune de former des citoyens conscients et actifs, autonomes et engagés, aptes à contribuer à la vie politique, économique, intellectuelle et sociale de notre pays, à défendre sa liberté et ses valeurs,
- Sensibiliser sur les enjeux de résilience (cyber sécurité, protection des informations...)
- Développer une réflexion sur des thématiques liées à la défense et à la sécurité et à diffuser les travaux menés par les organismes de réflexion stratégique,
- Valoriser le parcours professionnel des étudiants par la reconnaissance d'une compétence défense et sécurité,
- Réfléchir sur la notion d'engagement et découvrir la réserve (opérationnelle, citoyenne, civile, ...),
- Découvrir les métiers de la défense et de la sécurité.

## **Article 2 : Ingénierie de formation**

La formation CDS sera déclinée selon deux dispositifs permettant de s'adapter aux structures de formation :

1. **Dispositif 1 : Une formation au CDS concentrée sur une année** et destinée principalement pour les étudiants de Licence générale, Licence Professionnelle, Cycle Master et École d'Ingénieurs. La formation sera assurée en présentiel et se déroulera en dehors des heures de formation universitaire classique en semaine, pour ne pas empiéter sur les créneaux des diplômes suivis par les étudiants, et permettre la plus large participation.
2. **Dispositif 2 : Une formation au CDS répartie sur trois années** de formation des étudiants de Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) de tous les IUT de l'UL. La formation se déroulera sous la forme de webinaires asynchrones, et sera intégrée dans les emplois du temps sur les 3 années des formations BUT tertiaires et secondaires. Le Collégium Technologie de l'UL assurera la coordination des interventions de la formation sur les différents sites géographiques des IUT.

**Pour le dispositif 1**, la formation au CDS se déroulera en présentiel sous forme de conférences, en dehors des heures de formation universitaire classique en semaine, pour ne pas empiéter sur les créneaux des diplômes suivis par les étudiants, et permettre la plus large participation.

- La formation d'une durée de 26 heures se répartie en 13 séances hebdomadaires de 2h de 18h à 20h
- La formation sera ouverte de Janvier à Avril (sauf vacances de printemps) sur les deux sites UL de Metz et de Nancy, et se déroulera sur des journées différentes de la semaine
- L'assiduité sera contrôlée par un émargement à chaque séance.

**Pour le dispositif 2**, la formation au CDS sera assurée en mode semi-webinaire sur les 3 années.

- Les conférenciers se déplaceront vers un IUT d'accueil en présentiel face aux étudiants
- Les interventions seront retransmises en visioconférence pour les autres IUT, et enregistrées en vue de la constitution d'un kit webinaire
- L'organisation et le séquençage de la formation sur les 3 années du Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) est détaillée en annexe 3. Elle pourra être sujet à adaptation selon les décisions du comité de pilotage.

Le programme de formation défini en Annexes 1 et 2, pourra être adapté en fonction des orientations et du contexte de Défense Nationale par les coordinateurs pédagogiques

### **Article 3 : Immersions dans des sites militaires**

Pour les deux dispositifs de la formation CDS, une ou plusieurs séances d'immersion sur des sites militaires pourront être organisées de façon optionnelle, avec une participation des étudiants sur la base du volontariat.

Lors des immersions en site militaire, les étudiants seront tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement ou de l'unité militaire qui les accueille. Ils devront se munir d'une pièce d'identité à jour lors de la visite. Ils devront justifier d'une assurance en cours de validité garantissant leur responsabilité civile personnelle pour tout dommage qu'ils pourraient occasionner aux tiers.

### **Article 4 : Intervenants et conférenciers**

Les intervenants dans la formation CDS seront des conférenciers militaires ou civils, en activité ou issus des acteurs et des organismes relevant des différents ministères participant à la Défense et la Sécurité Nationale (Armée, Gendarmerie, Police, Douanes, Service Départemental d'Incendie et de Secours, Préfecture, ...).

Les intervenants auront le statut de conférenciers invités à titre gracieux par l'UL. A titre exceptionnel, le statut de vacataire d'enseignement pourra être accordé. Dans ce cas, l'intervenant devra fournir, avant ses interventions, toutes les informations personnelles et autorisations nécessaires de sa hiérarchie, au titre du cumul d'activités, pour établir le dossier d'inscription d'enseignant vacataire de l'UL.

### **Article 5 : Inscription pédagogique**

L'inscription à la formation CDS est gratuite pour tous les étudiants. Elle est basée sur une démarche volontaire et individuelle des étudiants.

**Pour le dispositif 1 de la formation CDS**, les inscriptions pédagogiques seront réalisées auprès de l'IAE de Metz pour les étudiants relevant du site de Metz, et auprès de l'IAE de Nancy pour les étudiants relevant du site de Nancy.

La capacité d'accueil maximale initiale est fixée à 100 étudiants sur le site de Metz, et à 150 étudiants sur le site de Nancy, selon l'ordre d'arrivée des demandes d'inscription.

Une information générale aux étudiants et aux responsables de formations sera réalisée, et un calendrier d'inscription sera communiqué.

La capacité d'accueil pourra être revue chaque année par le comité de pilotage, en fonction de la demande étudiante et des ressources logistiques disponibles.

**Pour le dispositif 2 de la formation CDS**, les inscriptions pédagogiques seront réalisées par les IUT concernés pour leurs étudiants dès la première année.

Les étudiants intégrant le BUT en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année pourront s'inscrire en cours de formation CDS.

La capacité d'accueil sera fixée par chaque IUT.

Une information générale aux étudiants et aux responsables de formations sera réalisée, et un calendrier d'inscription sera communiqué.

#### **Article 6 : Attribution du Certificat de défense et Sécurité Nationale**

L'attribution du CDS est conditionnée par l'obtention d'une note supérieure à 10/20 à l'examen terminal d'une durée de 1 heure, et à une assiduité régulière à plus de 90% des séances de formation.

Pour le dispositif 2, l'examen portera sur les trois parties annuelles du CDS et sera organisé en dernière année. Un étudiant qui intègre le cursus BUT directement en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année sera autorisé à participer à l'évaluation dès lors qu'il aura accédé au kit webinaire.

L'examen sera réalisé sous forme de Questionnaire à Choix Multiple (QCM), et se déroulera en deux sessions, dont une session de rattrapage pour les étudiants n'ayant pas satisfait à la condition d'obtention.

La validation de la formation donnera lieu à l'attribution d'un « Certificat de Formation à la Défense et Sécurité » qui sera délivré conjointement par l'UL et l'EMZD-Est. Une remise solennelle du Certificat sera réalisée au Palais du Gouverneur militaire à Metz, en présence des représentants des autorités Militaires et Universitaires.

#### **Article 7 : Coordination, pilotage et suivi de la formation**

La coordination pédagogique de la formation CDS sera assurée :

- pour l'UL, par le Référent Enseignement Défense et Sécurité (REDS), et par un représentant du Collégium Technologie désignée par la directrice du Collégium Technologie.
- pour l'EMZD-Est, par le Chef du Bureau Rayonnement – Relations extérieures, et par l'Adjoint au Délégué Militaire Départemental de Meurthe et Moselle.

Les coordinateurs définissent le programme de la formation.

Un comité de pilotage est chargé de suivre l'exécution de la formation CDS. Il se réunit en cas de besoin pour confirmer le programme de formation et les modalités d'intervention, pour analyser le bilan des activités de l'année passée, et pour dresser les perspectives de l'année suivante.

Le comité de pilotage propose au vice-président du conseil de la formation de l'UL et à l'officier général de zone de défense et de sécurité Est, les éventuelles évolutions à apporter à la collaboration.

Pour l'UL, sont membres de ce comité :

- Le vice-président du Conseil de la Formation de l'UL ou son représentant,
- La directrice du Collégium Technologie ou son représentant,
- Le référent Enseignement Défense de l'UL,
- Le conseiller Défense du Rectorat de l'académie de Nancy-Metz

Pour l'EMZD-Est, sont membres de ce comité :

- Le général adjoint auprès de l'officier général de zone de défense et de sécurité Est ou son représentant,
- Le chef du bureau Relations extérieures (J9) ou son référent jeunesse/enseignement supérieur,
- L'officier en charge de la formation CDS auprès de l'EMZDE-Est.
- L'officier en charge de la formation CDS auprès du Délégué Département de Meurthe et Moselle.

Le comité de pilotage pourra inviter toute autre personne à participer à une réunion de façon ponctuelle selon les sujets abordés.

L'animation du comité de pilotage et l'organisation matérielle de ses réunions seront assurées et prise en charge alternativement par le référent Enseignement Défense de l'UL et par le général adjoint auprès de l'officier général de zone de défense et de sécurité Est, ou leurs représentants.

**Article 8 : Entrée en vigueur de l’Avenant**

Le présent Avenant 1 entre en vigueur à compter de sa signature par les PARTIES et restera en vigueur jusqu’à la fin de l’accréditation 2024-2029.

Les autres stipulations de la Convention Initiale non-contraires avec le présent Avenant demeurent inchangées.

**Fait en deux (2) exemplaires originaux,**

A Nancy, le .....

A ....., le .....

H. BOULANGER,  
Présidente de l’Université de Lorraine

P. MEYER,  
Officier général de zone de défense  
et de sécurité Est

**ANNEXE 1 : Certificat Défense et Sécurité concentré sur une année pour les étudiants des Cycles Licence, Master et École d'Ingénieurs**

Programme de formation pour l'année 2024-2025.

Séance 1	Vision stratégique et nouveaux enjeux de sécurité	2h
Séance 2	Introduction au monde de la Défense	2h
Séance 3	Les nouveaux espaces de conflictualité	2h
Séance 4	Forces de police et sécurité publique : dynamiques contemporaines et innovations	2h
Séance 5	L'évolution des pratiques de la Gendarmerie Nationale dans les milieux ruraux et périurbains	2h
Séance 6	Le système douanier français à l'heure de la mondialisation	2h
Séance 7	La gestion interministérielle de crise : Témoignage de Sapeurs-Pompiers	2h
Séance 8	La sûreté et la protection de la France par l'armée de l'air et de l'espace - Retex Jeux Olympiques	2h
Séance 9	Les enjeux de sécurité et de défense du monde maritime	2h
Séance 10	Vers une Armée de Terre de combat	2h
Séance 11	La médecine de guerre : soigner le corps et l'âme	2h
Séance 12	La protection des informations et du secret	2h
Séance 13	La place de la cyberdéfense dans le principe de guerre hybride	2h
	TOTAL DES HEURES	26h

**ANNEXE 2 : Certificat Défense et Sécurité réparti sur 3 années pour les étudiants de Bachelor Universitaire de Technologie (BUT)**

Programme de formation pour le cycle 2024-2027.

NIVEAUX	THEMES	OBJET	SUJET	DUREE
BUT 1	LE MONDE DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE	DEF 1	Vision stratégique et nouveaux enjeux de sécurité	01H30
		DEF 12	Introduction au monde de la Défense	01H30
		DEF 19	L'armée de l'Air et de l'Espace	01H30
		DEF 23	Vers une armée de Terre de combat	01H30
		DEF 21	La Marine Nationale et ses enjeux	01H30
		DEF 15	Présentation de la gendarmerie nationale	01H30
		DEF 14	Forces de police et sécurité publique : dynamiques contemporaines et innovations	01H30
			TOTAL	10H30
BUT 2	ENJEUX	DEF 4	Nouveaux espaces de conflictualité	02H00
		DEF 18	La gestion interministérielle de crise : organisation, stratégies et défis	02H00
		DEF 22	Les enjeux de sécurité et de défense du monde maritime	02H00
		DEF 20	La sûreté et la protection de la France par l'armée de l'air et de l'espace	02H00
		DEF 26	La place centrale de la cyberdéfense dans le principe de guerre hybride	02H00
		DEF 25	La protection des informations et du secret	02H00
			TOTAL	12H00
BUT 3	FONCTIONS METIERS	DEF 2	La désinformation	01H30
		DEF 17	Le système douanier français à l'heure de la mondialisation	01H30
		DEF 27	Immersion/visite au sein d'une unité / Présentation des métiers	03H30
		DEF 17	QCM	01H00
		DEF 31	Remise des certificats	
			TOTAL	07H30
			TOTAL DES HEURES	30H00

### ANNEXE 3 : Organisation de la formation CDS sur les 3 années du Bachelor Universitaire de Technologie (BUT)

INGENIERIE DE FORMATION BREVET DEFENSE ET SECURITE IUT LORRAINE

<b>PROMO 1</b>														
			<b>PROMO 2</b>											
						<b>PROMO 3</b>								
									<b>PROMO 4</b>					
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025	2026	2027	2028	2029	2030			
BUT 1		BUT 1 / BUT 2		BUT1/ BUT2/BUT3		BUT1/ BUT2/BUT3		BUT1/ BUT2/BUT3		BUT1/ BUT2/BUT3				
S1	S2	S3	S4	S5	S6	S1	S2	S3	S4	S5	S6			
	BDS 1	BDS 2	BDS 1	BDS 3	BDS 2	BDS 3			BDS 1		BDS 1			
				BDS 1		BDS 2			BDS 3		BDS 2			
							BDS 1	BDS 2		BDS 3				